

Contact

M.SOUCHU, Directeur délégué aux formations

☎ 01.39.89.89.16

assddf0952196w@ac-versailles.fr

Douglas-johann.souchu@ac-versailles.fr

Accord préalable

PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

ENTREPRISE (à compléter par la structure d'accueil)			
RAISON SOCIALE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎		TÉLÉCOPIE ☒	
ADRESSE MAIL			
RESPONSABLE			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	
TUTEUR			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	

s'engage à recevoir en stage de formation en milieu professionnel

L'ÉLÈVE / L'ÉTUDIANT (à compléter par le stagiaire)			
NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎	(Portable de préférence)		
SECTION	MC Animation et Gestion de Projet dans le secteur sportif		

pour la(les) période(s) du

(Cocher la solution retenue)

Sous forme d'un **stage de longue durée** et selon le calendrier ci-joint. Remarques : la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire, c'est-à-dire : plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente (simulateur de calcul : <http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>)

Périodes de Formation en Milieu Professionnel : du 08/10/24 au 08/02/25, hors périodes de congés scolaires (durée : 14 semaines à 21h, **294h** en entreprise)

Périodes de Formation en Milieu Professionnel du 11/02/25 au 14/06/25 hors périodes de congés scolaires (durée : 11 semaines à 21h, 1 semaine à 25h, 1 semaine à 35h, **291h** en entreprise).

HORAIRES JOURNALIERS ÉLÈVE / ÉTUDIANT (à compléter par la structure d'accueil)

	Matin				Après-midi			
Lundi	de		à		de		à	
Mardi	EN ÉTABLISSEMENT				de		à	
Mercredi	de		à		de		à	
Jeudi	EN ÉTABLISSEMENT					Possible à partir de 16h00	à	
Vendredi	EN ÉTABLISSEMENT				de		à	
Samedi	de		à		de		à	
Total hebdomadaire	21h/ semaine cf. calendrier de formation ci joint							

Une convention officielle en trois exemplaires vous sera adressée ultérieurement par notre établissement

Fais-le :

Nom et signature du responsable de la structure d'accueil :

Cachet obligatoire de l'entreprise